



**NOTE D'INFORMATION
CONCOURS RESERVE ASSISTANTS
MEDICO-ADMINISTRATIFS
BRANCHE « REGULATION MEDICALE »**

Création	MàJ	Vérification
23/06/2023	19/07/2023	20/07/2023
Approbation	Diffusion	Application
13/09/2023	18/09/2023	Jusqu'au 18/11/2023

INFORMATION
COMMUNICATION

Elaboration : K.CORNIGLION

**CONCOURS RESERVE AUX ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS 1er GRADE
BRANCHE « ASSISTANCE DE REGULATION MEDICALE »**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
- Vu le décret n° 2019-747 du 19 juillet 2019 relatif au diplôme d'assistant de régulation médicale et à l'agrément des centres de formation d'assistant de régulation médicale ;
- Vu l'arrêté du 20 octobre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la durée et le contenu de l'entretien du concours réservé pour l'accès au corps des assistants médico-administratifs - branche « assistance de régulation médicale ».

DECIDE

ARTICLE 1 Un concours réservé est ouvert en vue de pourvoir **4 postes vacants** d'assistant médico-administratif 1^{er} grade, branche « assistance de régulation médicale ».

ARTICLE 2 Ce concours réservé est ouvert aux agents titulaires du **diplôme d'assistant de régulation médicale** délivré par un centre de formation agréé par le ministre chargé de la santé relevant de l'une des situations suivantes :

1° Membres du corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale régi par le décret n° 2016-1704 du 12 décembre 2016 portant statut particulier des personnels administratifs de la catégorie C de la fonction publique hospitalière ;

2° Agents titulaires de catégorie C et agents non titulaires ayant exercé, pendant une durée d'un an au moins à compter du 1er octobre 2019, la fonction d'assistant de régulation médicale dans un établissement mentionné à l'article L.5 du code général de la fonction publique.

ARTICLE 3 Pour pouvoir concourir, le candidat est tenu de fournir les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, dûment remplis
- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents (**inclus le diplôme d'assistant de régulation médicale**)

- Un état signalétique des services publics, complété par l'autorité investie du pouvoir de nomination dont relève le candidat, justifiant de l'appartenance au corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale (pour les agents du 1° de l'article 2 ci-dessus) ou d'au moins un an de services publics effectifs à compter du 1^{er} octobre 2019 (pour les agents du 2° de l'article 2)
- La fiche du poste occupé
- Une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- Un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (attestation d'appel à la JDC pour les personnes de moins de 25 ans)

ARTICLE 4 Le jury est composé comme suit :

- 1° Le directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, président
- 2° Un fonctionnaire hospitalier de catégorie A désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours ;
- 3° Un praticien hospitalier désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours.

ARTICLE 5 Les candidats qui remplissent les conditions fixées par l'article 2 sont convoqués à un entretien avec le jury par courrier, et la liste des candidats autorisés à se présenter au concours fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours.

L'entretien avec le jury consiste :

- en une présentation, d'une durée de 5 minutes au plus, par le candidat de sa situation professionnelle et de sa motivation pour exercer la fonction d'assistant médico-administratif dans la branche « assistant de régulation médicale » ;
- en un échange, d'une durée de 15 minutes au plus, portant sur les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche « assistance de régulation médicale ». Cet échange vise à apprécier les qualités et les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation.

L'entretien donne lieu à une note sur 20.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis. Nul ne peut être admis si la note obtenue à l'entretien est inférieure à 10 sur 20.

ARTICLE 6 L'ouverture de ce concours est publiée sur le site Intranet et Extranet du Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

ARTICLE 7 **LE DOSSIER COMPLET** devra être retourné à la Direction des Ressources Humaines – Secteur Carrières Concours, **uniquement par messagerie électronique en un seul fichier, format PDF:**

en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

ou accessible de l'extérieur :

drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

Toutes les candidatures doivent être envoyées **IMPERATIVEMENT**,

au plus tard le **18 NOV. 2023**

(date de clôture des inscriptions)

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

P/Le Directeur Général
Et par délégation
La Directrice du Pôle Ressources Humaines,


Karine HAMELA

ANNEXES

CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

**CONCOURS RESERVE AUX ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS 1^{er} GRADE
BRANCHE « ASSISTANCE DE REGULATION MEDICALE »**

PIECES A FOURNIR

- 1° Le dossier d'inscription et la déclaration sur l'honneur, joints en annexe, dûment remplis
- 2° Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre
- 3° Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre
- 4° Les titres de formation, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire ou une copie conforme à ces documents (**inclus le diplôme d'assistant de régulation médicale**)
- 5° Un état signalétique des services publics, complété par l'autorité investie du pouvoir de nomination dont relève le candidat, justifiant de l'appartenance au corps des permanenciers auxiliaires de régulation médicale (pour les agents du 1° de l'article 2 ci-dessus) ou d'au moins un an de services publics effectifs à compter du 1^{er} octobre 2019 (pour les agents du 2° de l'article 2)
- 6° La fiche du poste occupé
- 7° Une photocopie recto/verso de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne, **en cours de validité**
- 8° Un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national (attestation d'appel à la JDC pour les personnes de moins de 25 ans)

Ce dossier doit être retourné, par messagerie électronique en un seul fichier, format PDF :

en interne :

.DRH.CONCOURS CANDIDATURES CHU Nice

ou accessible de l'extérieur :

drh.concours-candidatures@chu-nice.fr

AU PLUS TARD LE 18 NOVEMBRE 2023

Les dossiers qui seront envoyés après le 18 novembre 2023 ne seront pas acceptés.

Le professionnel ne sera pas relancé en cas de dossier incomplet.

DOSSIER D'INSCRIPTION

**CONCOURS RESERVE AUX ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS 1^{er} GRADE
BRANCHE « ASSISTANCE DE REGULATION MEDICALE »**

Je soussigné(e) Monsieur, Madame, (rayez la mention inutile)

NOM (en capitale d'imprimerie) : _____

Prénoms : _____

Date de Naissance : _____ Ville : _____ Département : _____

Nationalité : _____

Employeur : _____

Adresse : (personnelle ou familiale complète) _____

Numéro de Téléphone : (indispensable) : Personnel _____

Professionnel _____

J'ai l'honneur de solliciter de Monsieur le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de NICE, l'autorisation de prendre part au **concours réservé aux assistants médico-administratifs branche « assistance de régulation médicale »**.

Fait à : le :

Signature du candidat :

DECLARATION SUR L'HONNEUR

CONCOURS RESERVE AUX ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS 1^{er} GRADE
BRANCHE « ASSISTANCE DE REGULATION MEDICALE »

Je soussigné(e)

Déclare sur l'honneur :

- L'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.
- Prendre connaissance du fait que **toutes fausses déclarations de ma part entraîneraient l'annulation de toute décision favorable prise à mon égard dans le cadre de cette procédure**

Le secteur concours du CHU de Nice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A....., le

Signature du demandeur